



FEUILLE DE ROUTE APF

POUR UNE REPONSE ACCOMPAGNEE POUR TOUS

Engagements de l'APF pour accompagner au plus près de leurs besoins, les personnes en situation de handicap

5 grands axes stratégiques

PARTICIPATION DES PERSONNES

- ▶ Améliorer la participation et l'expression en établissement et service au-delà des dispositifs déjà existants
- ▶ Soutenir les dynamiques territoriales de participation des personnes, compléter et enrichir le dispositif de démocratie en santé par des espaces d'expression directe des personnes

INNOVATION

- ▶ Faciliter l'accès des personnes en situation de handicap aux nouvelles technologies
- ▶ S'investir dans les nouvelles technologies et faciliter les échanges d'information numérique avec nos partenaires
- ▶ Généraliser une culture du management par la qualité et l'innovation
- ▶ S'ouvrir au secteur de l'Economie Sociale et Solidaire

TRANSFOR- MATION DE L'OFFRE DE SERVICE APF

- ▶ Promouvoir les réponses innovantes et inclusives à partir des besoins des personnes
- ▶ Développer des modes d'accompagnement souples et adaptables
- ▶ Soutenir la création de plateformes de services ou de dispositifs
- ▶ S'engager dans les démarches de CPOM
- ▶ Inscire notre offre dans une dynamique d'ouverture et de réseau avec les acteurs externes et internes

HABITAT INCLUSIF

- ▶ Faire évoluer nos ESMS pour que le plus grand nombre de nos usagers puissent vivre chez eux dans la cité
- ▶ Promouvoir des solutions innovantes d'habitat, à partir du droit commun, mais sécurisant l'accompagnement de la personne
- ▶ Accompagner les personnes en situation de handicap qui souhaitent vivre à domicile

CHANGEMENT DES PRATIQUES

- ▶ Favoriser les échanges entre les acteurs de l'association
- ▶ Partager les bonnes pratiques, les innovations organisationnelles, managériales et d'accompagnement des personnes au sein de l'association et à l'extérieur
- ▶ Développer l'expertise des professionnels
- ▶ S'inscrire dans des dispositifs en partenariats avec d'autres acteurs sur les territoires

Edito

L'APF est fondamentalement une association de personnes dont le socle commun est une approche humaniste. Son but est de garantir à chacun la capacité de mener son existence, avec ses proches, de manière décente et libre, quelles que soient les personnes et leurs particularités.

L'Association est porteuse d'un projet politique fort, articulant à la fois sa vision sociétale, fondée sur la défense des droits fondamentaux et l'amélioration des conditions de vie, et sa vision sociale, basée sur des offres de service diversifiées s'adressant, entre autres, aux publics les plus fragiles.

C'est à ce double titre que l'APF participe au chantier "Une réponse accompagnée pour tous" qui a pour ambition que chaque personne en situation de handicap bénéficie d'une réponse globale, adaptée et accompagnée dans le temps, quelle que soit la complexité ou la gravité de sa situation.

L'APF s'engage pour cela sur cinq leviers d'actions :

- ⇒ **l'appui à la participation et la valorisation de l'expertise d'usage**
- ⇒ **le développement d'une culture d'innovation**
- ⇒ **la transformation de son offre médico-sociale**
- ⇒ **le développement de l'habitat inclusif**
- ⇒ **l'accompagnement au changement des pratiques**

Ces engagements ne pourront trouver leur concrétisation que si tous les acteurs concernés, politiques, institutionnels, acteurs des champs sanitaires et médico-sociaux, posent, ensemble, les bases d'une politique publique co-construite et coordonnée au service de la fluidification des parcours de vie des personnes en situation de handicap. Evaluation des besoins individuels et collectifs, modalités d'allocation de la ressource, modularité des autorisations, adaptation des orientations sont autant d'illustrations de chantiers à conduire ensemble pour construire une réponse respectueuse des droits fondamentaux des personnes en situation de handicap.

L'APF c'est :

◇ UNE ASSOCIATION

- ✓ reconnue d'utilité publique
- ✓ agréée éducation populaire
- ✓ agréée représentante d'usagers du système de santé

◇ DES ACTEURS

- ✓ 26 000 adhérents
- ✓ 25 000 bénévoles
- ✓ 30 000 usagers
- ✓ 14 000 salariés

◇ UNE PALETTE DE SERVICES

- ✓ Plus de 400 établissements et services médico-sociaux et sanitaires
- ✓ APF Evasion
- ✓ APF Entreprise
- ✓ APF Formation

L'appui à la participation et la valorisation de l'expertise d'usage

Faire ses propres choix de vie et participer à la vie de la cité, c'est reconnaître la citoyenneté de tous. Le pouvoir de s'exprimer et de porter une parole collective fait partie des droits les plus fondamentaux.

Parfois fragilisées par leur isolement, la méconnaissance de leurs droits et par l'absence d'organe représentatif inter-associatif, les personnes accompagnées ne sont pas systématiquement associées aux décisions qui les concernent.

La participation souvent insuffisante des personnes accompagnées dans les champs médico-social et sanitaire au débat public sur des enjeux en lien avec leurs problématiques interroge le dispositif de démocratie en santé. Ces espaces sont souvent inaccessibles et complexes à appréhender pour de trop nombreuses personnes et laissent, de fait, peu de place aux sujets qui les concernent.

L'expertise d'usage dans le secteur médico-social s'acquiert tout au long de la vie. Elle constitue une ressource précieuse pour l'amélioration des réponses proposées et le développement de nouveaux dispositifs. Ce savoir expérientiel est encore trop peu exploité. Derrière le mot d' « usagers », une diversité d'acteurs riches d'identités et d'attentes propres doit pouvoir s'exprimer et contribuer à façonner le système de santé de demain, en offrant notamment une meilleure articulation entre le soin et le prendre soin.

Pour toutes ces raisons, l'APF s'engage à :

- ⇒ **Améliorer la participation et l'expression en établissement et service autour des dispositifs déjà existants**
- ⇒ **Soutenir des dynamiques territoriales de participation des personnes**
- ⇒ **Compléter et enrichir le dispositif de démocratie en santé existant par des espaces d'expression directe des personnes**

Ces engagements trouveront leur concrétisation dans des rencontres entre élus de CVS, la promotion de bonnes pratiques ou encore le développement de formations.

ACTIONS

◇ PROJET « DEMOCRATIE EN SANTE »

- ✓ 5 journées Régionales de la Participation rassemblant près des 100 représentants de CVS et CDU
- ✓ Réalisation d'un carnet de route de la participation retraçant des initiatives concrètes et reproductibles
- ✓ Un forum national de la participation le 6 décembre 2016

◇ CONSEIL NATIONAL DES USAGERS

- ✓ Instance de représentation unique créée à l'initiative de l'APF
- ✓ Composés de représentants de CVS à travers toutes la France
- ✓ Son but est de faire remonter les attentes de ses usagers à travers les 250 CVS existants à l'APF

◇ FORMATION POUR LES AIDANTS FAMILIAUX

- ✓ S'appuyer sur des aidants familiaux/pair-émulateurs
- ✓ Améliorer les approches techniques et pratiques des aidants familiaux ainsi que la connaissance des répercussions de leur rôle d'aidant
- ✓ Sensibiliser les aidants familiaux à leurs propres besoins, les mettre en capacité d'évaluer ces besoins et préserver ainsi leur qualité de vie et la relation avec leur proche

Le développement d'une culture d'innovation

L'innovation est nécessaire afin de faire émerger des solutions nouvelles et répondre aux grands défis du secteur médico-social. C'est dans la recherche de réponses aux besoins émergents et souvent dans un cadre contraint que l'innovation apparaît.

Au-delà des nombreuses réponses innovantes et inclusives qu'elle développe déjà sur les territoires, l'APF a lancé plusieurs grands chantiers nationaux qui traduisent son investissement pour le développement d'une véritable culture d'innovation :

- ⇒ La démarche de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) qui amène à identifier et maîtriser les impacts des activités de l'Association en matière de développement social, d'environnement et de développement territorial
- ⇒ L'inscription dans les champs de l'économie collaborative, l'économie circulaire, l'entrepreneuriat social : l'APF met en œuvre des dispositifs qui s'inspirent de ces schémas, comme son dispositif d'habitat inclusif ou ses actions d'inclusion numérique

Innover c'est s'ouvrir, coopérer et faire réseau avec des acteurs externes, c'est penser au-delà de sa structure, au-delà du secteur médico-social, c'est s'approprier ou adapter des outils de secteurs différents, étudier d'autres systèmes et s'en inspirer. Ainsi, l'APF s'engage à :

- ⇒ **Faciliter l'accès aux personnes en situation de handicap aux nouvelles technologies**
- ⇒ **S'ouvrir au secteur de l'économie sociale et solidaire en développant l'hybridation des ressources, la mesure de l'impact et de l'utilité sociale**
- ⇒ **S'investir dans les nouvelles technologies et être en capacité, demain, de fluidifier les échanges d'information avec nos partenaires (télé médecine, liens avec les MDPH, échanges de données de santé sécurisées, etc...)**
- ⇒ **Généraliser une culture du management par la qualité et l'innovation**

Ces dynamiques s'inscrivent dans une dimension résolument collaborative et en mode projet.

ACTIONS

◇ FICHES ACTION « R.S.E » DANS NOS CPOM

- ✓ Rechercher les sources d'économie d'énergie
- ✓ Inscrire les projets immobiliers et projets de service dans le développement durable
- ✓ S'inscrire dans l'Agenda 21

◇ HYBRIDATION DES RESSOURCES (FEDER, FSE, Fondations...)

◇ « Investir le Numérique pour développer l'e-inclusion »

- ✓ Favoriser l'accès des personnes en situation de handicap aux outils informatiques au sein des EPN et FABLAB
- ✓ Développer et promouvoir l'accès au numérique pour tous, dans une démarche d'accessibilité et de conception universelle

◇ NTIC : Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

- ✓ CRNT (Centre d'expertise et de Ressources Nouvelles Technologies & communication APF)
- ✓ Déploiement d'Easy-suite, Dossier Numérique Unique de l'utilisateur
- ✓ Déploiement de Bluemédi, outil de management par la qualité
- ✓ Convention de partenariats concernant les prothèses de voix numériques

La transformation de l'offre médico-sociale APF

L'offre de service de l'APF est présente sur tout le territoire métropolitain au sein d'une entité juridique unique :

- ⇒ **125 Structures pour enfants et adolescents** : 13 CAMSP, 66 SESSD, 5 SSAD, 38 IEM et IEM-FP (avec ou sans hébergement), 3 IME
- ⇒ **264 Structures pour adultes** (hors ESAT, EA et CDTD) : 20 accueils de jour, 2 accueils temporaires, 7 solutions d'habitat alternatif (APEA, appartements tremplin, appartements d'insertion et résidences), 41 FAM, 37 foyers de vie, 3 foyers d'hébergement, 18 MAS, 18 SAAD, 41 SAMSAH, 71 SAVS, 2 SPASAD, 4 SSIAD
- ⇒ **53 Structures emploi** : 25 ESAT, 24 EA et 4 CDTD -les EA étant rattachés à APF Entreprises-

Nos établissements et services médico-sociaux (ESMS) s'adaptent pour répondre aux besoins et attentes des personnes accompagnées dans une visée inclusive. Ils développent pour cela :

- ⇒ un partenariat fort avec les pouvoirs publics (ex. : anticipation et réponse aux appels à projets, expression des besoins émergents, proposition de solutions innovantes d'accompagnement...),
- ⇒ une efficacité renforcée du fait, notamment, d'une contraction de la dépense publique,
- ⇒ une adaptation constante à la réglementation de plus en plus complexe.

Ainsi pour répondre aux enjeux « d'une réponse accompagnée pour tous », l'APF s'engage à :

- ⇒ **Promouvoir les réponses innovantes et inclusives à partir des besoins des personnes (vieillesse, vie à domicile, nouveaux publics...)**
- ⇒ **Développer des modes d'accompagnement souples et adaptables,**
- ⇒ **Inscrire ses ESMS dans des logiques de transformation, de restructuration, et de mutualisation**
- ⇒ **Inscrire nos actions dans une dynamique d'ouverture et de réseau avec les acteurs externes**

Ces évolutions pourront se traduire notamment par la création de plateformes de services, l'organisation d'établissements et services sous forme de pôles, la signature de Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM), des déménagements et restructurations, la logique de file active des partenariats sur les territoires avec des opérateurs externes, des réflexions systématiquement communes à plusieurs structures.

ACTIONS

◇ **CPOM** : Plus de 20 CPOM signés avec plus de 250 fiches actions concernant l'évolution de l'offre de service :

- ✓ Logique de parcours
- ✓ Adaptation/transformation de l'offre
- ✓ Inclusion scolaire, logement accompagné, emploi accompagné
- ✓ Mutualisation

◇ **DISPOSITIFS ET PLATEFORMES**

- ✓ 2 MAS externalisées (Cergy et Oignies)
- ✓ Transformation de l'IEM d'Etueffont en dispositif IEM+SESSAD (Belfort)
- ✓ Plateformes d'insertion professionnelle (Liévin, Eybens, Rennes, etc.)
- ✓ Dispositifs Expérimentaux de Gestion des Listes d'Attente et de Coordination (DEGLAC) adossés aux SESSAD Pays de la Loire
- ✓ Equipe relais handicap rare (Régions Centre, Pays de la Loire, Occitanie, Paca-Corse)

◇ **POLES DE COMPETENCES ET PRESTATIONS EXTERNALISEES :**

- ✓ 3 Lettres d'engagement avec des propositions remontées aux ARS (Hauts de France, Grand EST, Limousin)
- ✓ 1 Projet de réponses à l'Appel à Candidature (Bourgogne Franche Comté)

◇ **PARTENARIATS :**

3 représentants de Directions Régionales APF sont référents FEHAP « Une Réponse Accompagnée »

Le développement de l'habitat inclusif

L'APF ne cesse de promouvoir le libre choix des personnes en situation de handicap, en particulier celui du choix de vie à domicile lorsque cela est possible.

Depuis longtemps investie dans la promotion de nouvelles formes d'habitat, l'APF mobilise aujourd'hui plus de 400 logements du parc social et privé pour proposer des solutions alternatives à l'accueil en établissement pour nos usagers et adhérents.

L'enjeu est d'**offrir une solution située entre la vie à domicile de droit commun et la vie en établissement**. Cette solution doit garantir la sécurité, la continuité des soins et l'inclusion dans la cité aux personnes qui font le souhait d'accéder à un domicile personnel et à celles qui souhaitent rester à domicile malgré l'aggravation de leur état de santé. Un habitat inclusif se doit de **favoriser l'exercice de la citoyenneté** et de prendre en compte l'environnement de la personne. Cela nécessite de dépasser le cadre actuel du secteur médico-social pour, à termes, systématiser autant que possible, le droit commun.

En effet, ces nouvelles formes résultent de processus d'adaptation de l'offre médico-sociale dans une visée inclusive, processus engagés depuis longtemps au sein des établissements APF.

Pour cela, l'APF s'engage à :

- ⇒ **Faire évoluer ses établissements et services médico-sociaux pour que le plus grand nombre de nos usagers puissent vivre chez eux dans la cité**
- ⇒ **Promouvoir des solutions innovantes d'habitat, à partir du droit commun, mais sécurisant l'accompagnement de la personne**
- ⇒ **Accompagner les personnes en situation de handicap qui souhaitent vivre à domicile**

Les logiques de dispositifs, les pôles multi-autorisations et la dynamique des CPOM constituent les leviers essentiels au développement de ces initiatives parce qu'ils introduisent la souplesse et la transversalité que n'offrent pas les autorisations administratives habituelles.

ACTIONS

◇ UNE OFFRE DIVERSIFIÉE

- ✓ 400 logements mobilisés par l'APF dans le parc social pour des solutions alternatives
- ✓ Une dizaine de projets en cours d'Accompagnements « hors les murs »
- ✓ 5 formules d'Habitat Groupé en cours d'élaboration (Vannes, Brest, Panazol, Combes la Ville, Lille)

◇ UN COLLOQUE HABITAT INCLUSIF APF ORGANISE LE 17 MAI 2016

◇ DES TRAVAUX DE RECHERCHES ET REFLEXIONS NATIONALES

- ✓ Au niveau européen, en partenariat avec la FIRAH (Fondation Internationale de la Recherche Appliquée sur le Handicap) et les universités
- ✓ La production d'une note interassociative pour alimenter les travaux nationaux liés à l'habitat inclusif

◇ UN PROJET DE PLATEFORME D'EXPERTS / CENTRE DE RESSOURCES

En partenariat avec le GIHP, La Croix Rouge, l'Uniposs, La Fabrik et le CCAH

L'accompagnement au changement des pratiques

L'adaptation des établissements et services existants à travers, par exemple, les transformations de places d'IEM en places de SESSAD, des réorganisations sous la forme de plateformes ou dispositifs permettant un meilleur accès à la scolarisation, aux services de soins, à l'emploi, à la culture, aux loisirs... est essentielle. Ce mouvement doit être accompagné afin de **faire évoluer les pratiques professionnelles, toute en maintenant la qualité de l'offre.**

Parallèlement, l'émergence de nouveaux droits et l'expression de nouvelles attentes modifient le contexte social et réglementaire dans lequel les professionnels des établissements et services de l'APF développent leurs prestations et nécessitent une **sécurisation importante des pratiques et des outils de traçabilité.**

Les personnes accompagnées au sein de nos établissements et services connaissent pour beaucoup des **situations complexes.** A titre d'exemple, le polyhandicap peut être évoqué. De même, les troubles du langage et des apprentissages qui concernent plus de la moitié des personnes accompagnées ou les comportement-problème et les troubles de la communication pour un quart d'entre elles.

Ainsi, afin d'**accompagner au mieux ses professionnels face à ces nouveaux enjeux, et favoriser l'innovation,** l'APF s'engage à :

- ⇒ Favoriser l'échange entre les acteurs de l'association
- ⇒ Partager des bonnes pratiques, les innovations organisationnelles, managériales et d'accompagnement des personnes au sein de l'Association et à l'extérieur
- ⇒ Développer l'expertise de ses professionnels
- ⇒ Contribuer à des dispositifs en partenariats avec d'autres acteurs sur les territoires

La production de guides et outils en lien avec les directions régionales et les acteurs de terrain, et l'accompagnement à leur mise en œuvre, l'animation de groupes de travail, de pilotage ou d'expertise interne et externe sont autant de leviers qui seront mobilisés.

ACTIONS

◇ PROMOTION DES BONNES PRATIQUES

- ✓ Capitalisation et promotion des bonnes pratiques et accompagnements innovants : 35 projets recensés et documentés à ce jour
- ✓ Partage avec les partenaires sur l'ensemble des bonnes pratiques et innovations

◇ PRODUCTION DE GUIDES

- ✓ « Pôles et Plateformes : des organisations pour des réponses modulables »
- ✓ « CVS et de la participation des personnes accompagnées »
- ✓ « Le Droit des usagers au risque des enjeux de sécurité »
- ✓ « Les projets d'établissement et de Services APF »
- ✓ « Les projets complexes : Pôle, CPOM, Fusion, etc »
- ✓ ...

◇ GENERALISATION DES CPOM - EPRD

- ✓ Formation des professionnels au sein des Directions Régionales
- ✓ Formations des directeurs
- ✓ Analyse de l'ensemble des fiches actions et indicateurs CPOM en lien avec le tableau de bord de la performance et SERAFIN-PH